# RADAR

Association des détaillants en alimentation du Québec ▪ juin - juillet - août 2009

## Frais transactionnels

### Le fédéral aura t-il le courage d'agir ?

**DOSSIER SPÉCIAL**
Échec à la fraude

**MISSION PRÉVENTION**
L'employé saisonnier

**CHRONIQUE PLACEMENT**
Quel genre d'investisseur êtes-vous ?

**54e congrès annuel de l'A.D.A.**
**Épargnez** jusqu'à **200$** en vous inscrivant avant le **31 août 2009**

Place du Parc, 300, Léo-Pariseau, bureau 1100, Montréal (Québec) H2X 4C1 • Envoi de poste publication 40013299

RADAR
Association des détaillants en alimentation du Québec
juin - juillet - août 2009

## Sommaire

Mot du président 03
Mot du président-directeur général 03
Dossier spécial : Échec à la fraude 07
Inscription congrès 2009 09

10 Golf A.D.A. 2009
12 Suivi des dossiers
18 Mission prévention : L'employé saisonnier

Chronique Info-Crime 19
Placement : Quel genre d'investisseur êtes-vous? 20
Table de concertation agroalimentaire du Québec 23

**Association des détaillants en alimentation du Québec**

Place du Parc, 300, Léo-Pariseau, bureau 1100
Montréal (Québec) H2X 4C1
Téléphone : (514) 982-0104 • 1-800 363-3923
Télécopieur : (514) 849-3021 • info@adaq.qc.ca

L'association des détaillants en alimentation représente les détaillants propriétaires en alimentation du Québec et défend leurs intérêts et leurs droits et ce, quels que soient leur bannière et le type de surface qu'ils opèrent. Une publication exclusive aux membres de l'Association des détaillants en alimentation du Québec. Toute reproduction de textes ou d'extraits doit être autorisée par l'A.D.A. et porter la mention « Reproduite du RADAR »

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN : 1708-4776
**www.adaq.qc.ca**

**Président-directeur général**
Florent Gravel
fgravel@adaq.qc.ca

**Éditrice**
**Rédactrice en chef**
Nathalie Poulin
npoulin@adaq.qc.ca

**Collaborateurs**
Catherine Houde
choude@adaq.qc.ca
Pierre-Alexandre Blouin
pblouin@adaq.qc.ca

**Conception et infographie**
IntraMedia

**Impression**
IntraMedia

Parution: cinq fois par année

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Comité exécutif**
Christian Jasmin, *Président*
Dominic Arsenault, *Vice-président*
Martin Racicot, *Vice-président*
Daniel Choquette, *Trésorier*
André Forget, *Secrétaire*
Annick Gazaille, *Présidente sortante*

**Administrateurs**
Caroline Bouchard
Michel Dépatie
Jacques Falardeau
Yan Gladu
Yves Labrecque
Ginette Reid
Mario Sauvé
Bruno Vincent

**PERMANENCE DE L'A.D.A.**
Florent Gravel
*Président-directeur général*
Pierre-Alexandre Blouin
*Directeur-Affaires publiques*
Nathalie Poulin
*Directrice-Événements, Éditrice et Rédactrice en chef-Magazine RADAR*
Manon Dextras
*Directrice-Finances et administration*
Ginette Desjardins
*Adjointe au président-directeur général*
Francine Maynard
*Réceptionniste*
Catherine Houde
*Coordonnatrice aux communications*
Louise Gravel
*Responsable de la base de données*

# Deux p'tits mots

## Mot du président du conseil

Christian Jasmin
Marché Au Chalet
(1978) Inc. (IGA)

### Chers membres,

Nous voici arrivés à la saison estivale. Déjà le troisième mot que je vous écris. Vous savez, mis à part le RADAR qui est un moyen de communication important pour l'A.D.A., le site Internet (**www.adaq.qc.ca**), ainsi que les *«Nouvelles en bref»* que vous recevez par courriel sont autant de façons de vous rapporter les nouvelles sur les dossiers en traitement à la permanence.

La majorité d'entre vous sont des lecteurs et des utilisateurs assidus. Mais dernièrement, j'ai été à même de constater que plusieurs ne prennent pas le temps d'au moins survoler les nouvelles et c'est dommage, car ces gens auraient trouvé réponse à leurs questionnements sur des dossiers qui les interpellent !

Alors ma réflexion s'est portée sur la communication. Un enjeu de tous les jours, même dans nos magasins. Comment réussir à sensibiliser tout le monde à l'importance d'utiliser tous les moyens mis à leur disposition, comment s'assurer que nos membres sont informés des enjeux qui nous touchent tous, comment s'assurer de faire circuler l'information sur l'évolution des démarches sur ces enjeux, comment faire pour rejoindre tous les membres préoccupés par les frais transactionnels par exemple, qui, n'ayant pas lu le RADAR n'ont pas pu remplir le sondage sur ce dossier et ainsi ajouter leurs données aux 240 sondages reçus.

Je crois sincèrement que vous faites partie de la solution, soyez porteurs de cette communication et assurez-vous que vos consœurs et confrères ont pris des nouvelles de leur association. Nous n'en serons que plus forts.

N'hésitez pas à consulter les articles du journal RADAR, les sujets des *«Nouvelles en bref»*, ainsi que le site Internet à **www.adaq.qc.ca**.

N'hésitez pas à consulter les articles du journal RADAR, les sujets des *«Nouvelles en bref»*, ainsi que le site Internet à www.adaq.qc.ca

Bon été à tous, bonnes ventes !

**Contactez vos présidents régionaux :**

ESTRIE
Dominic Arsenault
819-849-6226, 819-345-0678

OTAOUAIS
Isabelle Tassé
819-568-5545, 819-923-1876

SAGUENAY-LAC-ST-JEAN/CÔTE NORD
Éric Régnier
418-349-2266

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE/NORD DU QUÉBEC
Julie Pelletier
819-874-7741

BAS ST-LAURENT/GASPÉSIE
Frédérick D'Amours
418-868-1477

CENTRE-DU-QUÉBEC
Martin Auger
819-293-6937

QUÉBEC/CHAUDIÈRE-APPALACHES
Francis Veilleux
418-386-5744, 418-390-2300

LAVAL/LAURENTIDES-LANAUDIÈRE
Gilles Brouillette
450-438-5214

MONTRÉAL (OUEST)
Enrico Lalonde
514-620-4443

MONTRÉAL (EST)
André Forget
514-493-1230

MAURICIE
Marc DeMontigny
819-376-3028

MONTÉRÉGIE
Michel Lemieux
450-658-1831

## Mot du président-directeur général

Florent Gravel

### Dame nature nous a joué un mauvais tour encore cette année !

Bien que nous ayons reporté notre tournoi de golf d'une semaine parce que nous avions gelé l'année dernière, et bien cette année elle nous a inondés !

312 joueurs étaient inscrits cette année et la presque totalité est restée pour le souper. Merci à vous tous pour votre support. Merci à nos très chers supporteurs, ainsi qu'à nos généreux commanditaires.

Félicitations à Nathalie et aux autres membres de la permanence qui vous ont reçus avec cette chaleur qui caractérise notre belle famille. Nous avons pour une fois terminé la soirée vers 20 h 30, ce qui est pour nous une première.

J'espère que le sac du golfeur vous a plu, surtout celui dans lequel se trouvait une délicieuse bouteille de vin, accompagnée d'une voix charmante.

Passons aux choses plus sérieuses, deux dossiers préoccupants.

Le premier, **les alcomalts**.

Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) a publié un projet de loi très discriminatoire à plusieurs points de vue. Suite à une plainte concernant la nomenclature de certains produits, le gouvernement s'apprête à entériner un règlement qui utilise un bazooka pour tuer une mouche. Toute l'industrie s'est levée d'un seul coup pour s'opposer à cette nouvelle réglementation. Le MDEIE, suite à une rencontre avec l'industrie, nous a présenté une nouvelle version, mais au moment d'écrire ce texte nous n'avions pas encore le résultat final de leurs réflexions.

En gros, la réglementation accordera dorénavant la vente de certains produits que nous vendons à la Société des alcools du Québec, lorsque ces produits auront une teneur en alcool supérieure à 11,9%. Elle entend, de plus, définir arbitrairement ce qui est ou non une bière et donc ce qui pourra être vendu dans notre réseau. Nous sommes d'avis que cette nouvelle réglementation met en péril la recherche et le développement de cette catégorie en expansion et portera préjudice à nos microbrasseries québécoises.

Le second, **le prix du lait**.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires qui statuait en décembre 2008 que le prix payé par le détaillant ne devra plus être supérieur au prix minimum fixé par celle-ci et qui donnait à ceux-ci jusqu'au 1er juin pour s'ajuster, et bien au moment d'écrire ces lignes, l'information que nous avons obtenue de certains détaillants est qu'en date du 15 juin, aucun ajustement à la baisse n'avait encore été effectué. Nous sommes d'avis que les laiteries auraient dû baisser le prix du 4 *litres* de 30¢ pour être conforme à la décision de la Régie. Pire encore, les détaillants de petites surfaces présents lors d'une récente rencontre régionale nous ont avisés qu'ils n'avaient pas ou peu de ristourne et qu'ils n'avaient reçu aucun avis de leurs fournisseurs de lait d'un quelconque ajustement à venir. Ce qui est en contradiction avec ce que prétendent les laiteries.

Nous ne sommes pas d'accord avec l'interprétation qu'essaient de donner les laiteries à cette décision et nous sommes à analyser les conséquences d'une telle interprétation et des positions que nous aurons à prendre pour la défense de vos intérêts.

La vigilance est de mise, nous vous tiendrons informés des développements.

# ICI ON RECYCLE !

ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE

Le Programme ICI ON RECYCLE! a été instauré par RECYC-QUÉBEC au nom du gouvernement du Québec afin de souligner les efforts des industries, des commerces et des institutions (ICI) qui ont implanté, dans leur établissement, des mesures permettant la gestion responsable de leurs matières résiduelles. L'Attestation de performance ICI ON RECYCLE! de niveau 3 est remise aux ICI qui atteignent un taux de mise en valeur de leurs matières résiduelles d'au moins 80 %, en plus d'avoir réalisé des activités d'information et de sensibilisation auprès de leurs employés et d'avoir mis en place des mesures de réduction à la source et de réemploi.

## RECYC-QUÉBEC tient à saluer les établissements du secteur de l'alimentation attestés au niveau 3 - Performance

### Nouveaux attestés en 2009

*Marché Gracefield*

*Marché Gaétan Riendeau inc.*

*Metro Breton, Bromont*

*Metro Breton, Granby*

*Chicoutimi-Nord, Sainte-Geneviève*

*St-Hubert*

*Louiseville*

### Attestés reconduits en 2009

PROVIGO
MEMBRE DU GROUPE LOBLAW

*Centre de services aux magasins du Québec*

Les formulaires d'inscription pour les trois niveaux de reconnaissance, de même que les différents outils d'accompagnement mis à la disposition des ICI pour faciliter la présentation de leur dossier, sont disponibles dans le site Internet de RECYC-QUÉBEC au : **www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca**, sous la rubrique *Nos Programmes et services*.

***RECYC-QUÉBEC***

Québec

# Qu'est-ce qu'un Énoncé de Politique de Placement?

Habituellement, le questionnaire utilisé afin d'identifier la tolérance au risque du client investisseur devient le repère du conseiller pour mettre en place la stratégie de placement. La répartition d'actif identifiée devient alors la marche à suivre. Qui doit avoir un énoncé de politique de placement? Toute personne qui investie sans exception.

Si l'on fait une analogie avec ce que prévoit la législation en matière de rédaction de politique de placement pour les caisses de retraite, voici certains éléments qui peuvent se trouver dans ce genre de document (sans être une description exhaustive) :

- description claire des objectifs du client;
- le rendement espéré;
- le degré de risque attaché au portefeuille;
- les besoins de liquidités;
- la proportion de l'actif investi dans les différentes catégories de titres;
- les catégories et sous-catégories autorisées;
- les mesures assurant la diversification du portefeuille;
- les règles et la périodicité applicables à l'évaluation du portefeuille, le contrôle de la gestion et la révision de la politique de placement;
- identifier les indicateurs de référence pour évaluer la performance

De plus, il faudrait bien entendu y trouver les éléments suivants :

- l'importance des sommes à gérer;
- la période d'intégration du nouveau portefeuille;
- les contraintes fiscales à respecter
- la part d'implication de l'investisseur et du planificateur financier et leurs responsabilités;
- les honoraires d'administration et de gestion ; et
- les signatures de l'investisseur et du conseiller.

Ce document vise essentiellement à s'assurer que l'investisseur et son conseiller ont la même compréhension en ce qui concerne leur relation. La politique doit être la plus claire possible (éviter les citations ambiguës) et doit avant tout chercher à répondre aux objectifs et besoins du client.

Lorsque le profil d'investisseur est identifié et qu'une stratégie de placement est déterminée, le planificateur financier doit s'assurer de sa mise en œuvre et de son suivi. Pour terminer regarder la Caisse de Dépôt et de Placements, leur énoncé de politique de placement était prudent. Ils ont tout changé et perdu plusieurs milliards de dollars. Il ne faut jamais, je répète jamais dévier de sa route (lire politique de placement) car c'est à long terme que l'ont investi son argent.

Normand Lafrance : Planificateur financier, 25 ans d`expertise dans le domaine.
Judith Bergeron : Conseillère en services financiers depuis 15 ans.
Mylène Debien : Adjointe administrative.

**Si de plus amples informations s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous.**

Sojolie Inc.
500, Boul. St-Martin Ouest bureau 220, Laval, (QC) H7M 3Y2
Téléphone : 450-629-0342 ext 234
Téléphone sans frais : 1-888-756-0342 ext 234
Télécopieur : 450-668-5414 / 1-888-668-5414
Adresse courriel : norm.lafrance@sympatico.ca

# OPTER

# Volet supermarchés

Le programme d'**opt**imisation **e**n **r**éfrigération (***OPTER***)* :
**DU SOUTIEN TECHNIQUE ET UNE AIDE FINANCIÈRE POUVANT ATTEINDRE 125 000 $ !****

***OPTER*** s'adresse à vous, **propriétaires de systèmes de réfrigération** exploités dans les supermarchés, qui voulez **réduire votre facture d'énergie** et contribuer à la **diminution des émissions de gaz à effet de serre !**

**COMMENT ?**

- Réduisez la quantité de réfrigérants utilisée grâce à la mise en place de boucles secondaires.
- Favorisez l'utilisation de réfrigérants plus écologiques.
- Mettez de l'avant une approche d'intégration des systèmes de réfrigération, de chauffage et de ventilation.

Vous envisagez un projet d'optimisation de vos systèmes de réfrigération ?
**Renseignez-vous sur OPTER !**

**aee.gouv.qc.ca | 1 877 727-6655**

*Le programme OPTER est financé dans le cadre de l'action nº 1 du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (PACC).
**Certaines conditions s'appliquent.

*Agence de l'efficacité énergétique*
Québec

Vous économisez. L'environnement y gagne aussi.

# Échec à la fraude

Les activités frauduleuses sont à la hausse. L'utilisation répandue des cartes de paiement par crédit et débit ainsi que la croissance des méthodes électroniques ont contribué à faire du vol d'identité l'une des principales activités économiques au Canada. Les propriétaires de commerces alimentaires se doivent d'être des plus vigilants, puisque le nombre de transactions par année est l'un des plus élevés dans le commerce du détail. Lors d'une conférence en mars dernier sur la prévention des pertes, des intervenants du secteur économique et financier ont informé les participants sur les derniers développements en matière de fraude.

## Le débit

En 2003, les fraudes par cartes de débit ont été répertoriées pour une valeur de 44 millions de dollars, flouant ainsi 29 000 personnes. En 2008, les statistiques démontrent une nette croissance : 148 000 victimes canadiennes de fraudes par débit, pour un montant total de 104 millions de dollars. S'il y a quelques années, les fraudes se produisaient principalement au guichet, les criminels ciblent de plus en plus les TPV Interac. Plusieurs méthodes sont utilisées, et nombre d'entre elles ne sont peut-être même pas encore connues par les autorités. De nos jours, la technologie Bluethooth permet entre autres de recueillir les informations des clients à distance sans que le fraudeur n'ait jamais à récupérer le TPV modifié au point de vente. De plus, il est pratiquement impossible de déceler un TPV trafiqué et de retracer la chaîne complète des fraudeurs, et ainsi démanteler un réseau criminel des plus complexes.

L'Association Interac commence la migration vers une nouvelle technologie de carte de paiement, la carte à puce, qui rendra le système plus sécuritaire. Au Canada, à la suite d'un essai de marché en 2008 à Kitchener-Waterloo, en Ontario, les institutions financières commencent à mettre en marché les cartes de débit à puce et les terminaux qui les acceptent. Vu le grand nombre de cartes et de terminaux à remplacer ou à mettre à niveau, le passage à la technologie à puce se déroulera sur plusieurs années. Chaque institution financière fixe son calendrier de mise en œuvre. Les transactions par carte à bande magnétique ne seront plus acceptées après le 31 décembre 2012 aux guichets automatiques, et après le 31 décembre 2015 aux terminaux de points de vente. Cette technologie en dissuadera probablement plusieurs, mais elle n'est pas parfaite. D'ailleurs, tant et aussi longtemps que les États-Unis ne se rallieront pas à la carte à puce, rien n'empêchera les fraudeurs d'escroquer des citoyens canadiens, pour ensuite aller dépenser les fruits de leur labeur aux Etats-Unis, puisque même avec une puce, les cartes débit seront traitées comme des cartes à bandes magnétiques standards lorsqu'utilisées chez nos voisins du sud.

## La contrefaçon de billets de banque

Il y a 25 ans, la contrefaçon était le monopole du crime organisé. Un groupe élitiste de professionnels hautement qualifiés et munis de presses à imprimer pouvaient reproduire d'importantes quantités de faux billets de banque. L'ère technologique

des dernières années a complètement changé le visage de la contrefaçon. Les faussaires n'ont qu'à se servir d'imprimantes à usage domestique et de logiciels de graphisme bon marché ou tout simplement eux aussi contrefaits pour parvenir à produire une petite quantité de billets de piètre qualité. Les nouveaux éléments de sécurité émis sur la plus récente série de billets canadiens ont forcé plusieurs faussaires à abandonner leur production maison de billets contrefaits, mais cela a aussi mené à la création d'une réelle organisation criminelle dotée de moyens financiers et d'expertises technologiques avancées.

En 2007, les faux-monnayeurs ont écoulé plus de 141 000 billets contrefaits, équivalant à des pertes de plus de 3,3 millions de dollars pour les victimes. La coupure de 20 $ est la plus largement utilisée et contrefaite, représentant ainsi la moitié des billets en circulation. Fait important, les victimes de contrefaçon ne sont pas dédommagées des pertes subies, alors une vigilance accrue s'impose.

## Solutions

La prévention constitue la solution sensée pour diminuer l'impact des fraudes dans votre commerce. La formation de vos employés est primordiale, et les inclure dans le processus de prévention des fraudes est grandement motivant et efficace. L'Association Interac ainsi que la Banque du Canada sont toutes deux disposées à offrir des formations en magasin au personnel de vos commerces. De plus, la BDC a mis sur pied une trousse à l'intention des détaillants, dont un DVD intitulé Échec à la fraude : À vous de jouer !

Si vous croyez être victime d'une fraude par carte de paiement, la démarche est simple : utilisez la ligne directe de l'institution émettrice de la carte, et demandez une autorisation « Code 10 ». N'avisez le service de police de votre localité que si l'on confirme qu'il s'agit bel et bien d'un cas de fraude.

Pour de plus amples renseignements ou pour commander du matériel :

**1 888 513-8212**
education@banqueducanada.ca
**www.banqueducanada.ca/fr/billets**

☐ = Éléments de sécurité

Du 13 au 15 novembre 2009 au Hilton Lac Leamy

Épargnez jusqu'à **200$** en vous inscrivant avant le **31 août 2009**

## L'inscription complète pour deux personnes inclut :

**13 novembre** : cocktail d'ouverture, dîner et soirée

**14 novembre** : petit-déjeuner, conférences, déjeuner-buffet, cocktail, dîner et la soirée Gala Temple de la renommée 2009

**15 novembre** : petit-déjeuner et conférence de clôture

## INSCRIPTION À LA CARTE

### Soirée d'ouverture 2009

(Cocktail et dîner et soirée)
**vendredi 13 novembre 2009** à compter de 18h
225 $ / pers. (+ taxes)

### Soirée Gala Temple De la Renommée A.D.A. 2009

(Cocktail et dîner et Gala)
**samedi 14 novembre** à compter de 18h
350 $ / pers. (+ taxes)

# Escouade jeunesse pour les 2 à 13 ans

**Activités, ateliers et sorties sont prévus pour amuser les enfants tout au long du congrès.**

### Inscription

**150$ +** taxes pour le premier enfant
**100$ +** taxes pour les enfants additionnels

### L'escouade jeunesse inclut :

**Vendredi 13 novembre**
**Souper et activité en soirée**

**Samedi 14 novembre**
**Journée d'activité comprenant le déjeuner, le dîner et le souper**

**Dimanche 15 novembre**
**Brunch de clôture**

M. Rosaire Lapointe

# Nomination au **Temple de la Renommée A.D.A. 2009**

C'est avec admiration et considération que les marchands Provigo du Québec ont arrêté leur choix sur M. Rosaire Lapointe de La Malbaie.

C'est avec un immense plaisir que nous vous invitons à vous joindre à nous pour lui rendre hommage le 14 novembre prochain au Hilton Lac-Leamy lors de notre 54e congrès annuel.

Nous vous attendons tous pour cette soirée de gala mémorable.

# Formulaire d'inscription DÉTAILLANT

**INSCRIPTION avant le 31 août 2009**

| | membre | non-membre |
|---|---|---|
| dépanneur | 400 $ | 500$ |
| épicerie – de 6000 pi² | 600 $ | 700 $ |
| épicerie + de 6000 pi² | 800 $ | 900 $ |

**INSCRIPTION après le 31 août 2009**

| | membre | non-membre |
|---|---|---|
| dépanneur | 600 $ | 800 $ |
| épicerie – de 6000 pi² | 800 $ | 1000 $ |
| épicerie + de 6000 pi² | 1000 $ | 1200 $ |

NB : L'inscription complète est valide pour une (1) personne et son (sa) conjoint(e).

## INSCRIPTION Escouade Jeunesse pour les 2 à 13 ans

150$ + taxes pour le premier enfant
100$ + taxes pour les enfants additionnels

## FRAIS D'INSCRIPTION CONGRÈS A.D.A. 2009

**Important** : veuillez retourner ce formulaire et votre paiement avant le 30 août 2009 pour bénéficier de l'offre ci-haut.

_____$ + _____$ = _____$ + _____$ = _____$
TOTAL AVANT TAXES — TPS(5%) — SOUS-TOTAL — TVQ(7,5%) — GRAND TOTAL

☐ Visa ☐ Master Card ☐ Chèque à l'ordre de : A.D.A.

Nom du détenteur : _____ No. de carte : _____

Date d'expiration : _____ Signature : _____

Entreprise _____

Adresse _____ Ville _____

Province _____ CodePostal _____

Courriel _____

Téléphone ( ) _____-_____ Télécopieur ( ) _____-_____

Allergie alimentaire ☐ oui ☐ non

Si oui, précisez : _____

| Nom (délégué(e) et conjoint(e)) | Prénom |
|---|---|
| | |
| | |

| Nom (enfants) | Prénom | Âge |
|---|---|---|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Important : Vous devez réserver vos chambres avec le Hilton Lac-Leamy
Sans frais 1-866-488-7888
Votre code de réservation est :RFG
N'oubliez pas de le mentionner

*Annulation : Vous devez envoyer un avis écrit à l'A.D.A. avant le 31 octobre 2009 afin de recevoir un remboursement complet moins les frais d'inscription de 75$ perçus par inscription. Aucun remboursement après le 31 octobre 2009; les substitutions sont acceptées. Le paiement complet doit être fait pour que l'inscription soit valide.*

**Retournez ce formulaire d'inscription**
PAR TÉLÉCOPIEUR : 514-849-3021

**PAR LA POSTE**
300, rue Léo Pariseau, bureau 1100
Place du Parc
Montréal (Québec)
H2X 4C1

# Journée mémorable !

**Mercredi le 27 mai a eu lieu au club de golf Les Quatre Domaines à Mirabel, notre 46e tournoi de golf. 312 golfeurs chaudement vêtus se sont réunis afin de parcourir un des plus beaux clubs de golf du Québec.**

**Je ne sais pas si c'est le froid, la pluie ou simplement le plaisir d'être présent à cet événement, mais je sais pertinemment que plusieurs se souviendront de cette journée inoubliable!**

**Merci aux marchands, fournisseurs, collaborateurs pour votre participation et surtout votre bonne humeur. Il nous a fait chaud au cœur d'entendre toutes vos appréciations.**

***On vous attend l'an prochain!***

## Merci à nos commanditaires

**Commanditaire principal**

REGITAN

**Commanditaire du Souper**

parmalat

**Collaborateurs**

PROVIGO MEMBRE DU GROUPE LOBLAW — Sobeys — metro

**Commanditaires Or**

Smart — SAQ ALIMENTATION — A.Lassonde Inc. — BUD LIGHT — DANONE — VCS — ALIMENTS DU QUÉBEC — Nestlé Waters

**Commanditaires Argent**

agropur — arneg CANADA — Boris — CSST — LOTO QUÉBEC — Ludik DISTRIBUTION INC — RBH — JTI — LACROIX GASCON — Coors LIGHT — Tendre Raffiné

**Commanditaires Bronze**

Carlsberg — Bonduelle — FASKEN MARTINEAU — LES QUATRE DOMAINES — CHAGALL — l'alimentation — LANDRY MORIN — Les oeufs ovale — RECYC-QUÉBEC Québec — Desjardins — TD Assurance — Dion — NATUROEUF — OLYMPIC — LAC-LEAMY

Association des détaillants en alimentation du Québec

Voici un aperçu des développements de certains dossiers que nous menons et des nouvelles d'actualités reliées à votre secteur d'activités.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information supplémentaire ou encore pour nous transmettre des renseignements qui nous permettront de mieux documenter nos dossiers.

## Frais transactionnels

# L'A.D.A. appelle Ottawa à agir, **deux fois plutôt qu'une !**

L'Association des détaillants en alimentation du Québec (A.D.A.) s'est présentée devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce le 7 mai, puis à nouveau devant les députés membres du comité conjoint des finances et de l'industrie de la chambre des communes le 12 mai, pour demander coup sur coup aux deux paliers législatifs de réglementer le système des frais transactionnels.

L'A.D.A. y était accompagnée de deux autres membres de la Coalition québécoise contre la hausse des frais de transaction par carte de crédit et de débit, soit le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) et l'Association des hôteliers du Québec (AHQ). La réception des sénateurs et députés a été très bonne, bien que certains d'entre eux comprennent mal que les détaillants, habituellement adeptes de la déréglementation, réclament maintenant l'intervention de l'État.

La réponse est pourtant simple, les détaillants n'ont plus aucun pouvoir de négociation; au contraire, la concurrence entre VISA et MarterCard fait grimper les prix chargés aux détaillants. L'arrivée massive de nouvelles cartes à prime saigne littéralement les détaillants, qui ne peuvent tout simplement refuser ces nouveaux modes de paiement qui gagnent de plus en plus d'adeptes. « Durant les deux dernières années, nos membres ont constaté des hausses de coûts reliées au crédit de 37,2 %; une augmentation similaire du tarif de paiement par débit, très populaire, serait catastrophique et aurait inévitablement un impact sur les prix chargés aux consommateurs », explique **Pierre-Alexandre Blouin**, directeur des affaires publiques de l'A.D.A.

Le coût des produits est un argument sensible pour les élus d'Ottawa, mais il est nécessaire que le système canadien de paiement par crédit et débit demeure au service du commerce, et non le contraire.

Notre partenaire canadien a également été entendu par ces instances, et c'est en ces termes que son président-directeur général, **John Scott**, expliquait au comité conjoint des communes l'importance d'une telle consultation : « Cet enjeu est probablement le plus important des dernières années pour les entreprises que nous représentons. La Fédération canadienne des épiciers indépendants (CFIG) est particulièrement reconnaissante d'avoir pu partager la perspective unique des détaillants indépendants avec les membres du Parlement. Il était primordial que les élus comprennent que tous ces entrepreneurs implantés dans leurs communautés sont dans une situation précaire; c'est bien plus que leurs commerces, mais bien l'ensemble de leurs économies qui sont présentement en jeu. »

Les modes de paiement électroniques ont des avantages indéniables, mais l'appétit insatiable des entreprises aujourd'hui visées doit être balisé. Nous opérons des commerces, employons les Canadiens, mettons en valeur les produits d'ici et sommes seuls à payer pour les soi-disant innovations des modes de paiement électronique. Il y a une limite à enrichir les actionnaires au détriment des commerçants et, ultimement, des consommateurs.

Pour toute question, commentaire, ou pour manifester votre intérêt à faire avancer le dossier des frais transactionnels, n'hésitez pas à contacter Pierre-Alexandre Blouin à la permanence de l'A.D.A. au 514 982-0104, poste 227, ou à l'adresse suivante **pblouin@adaq.qc.ca**

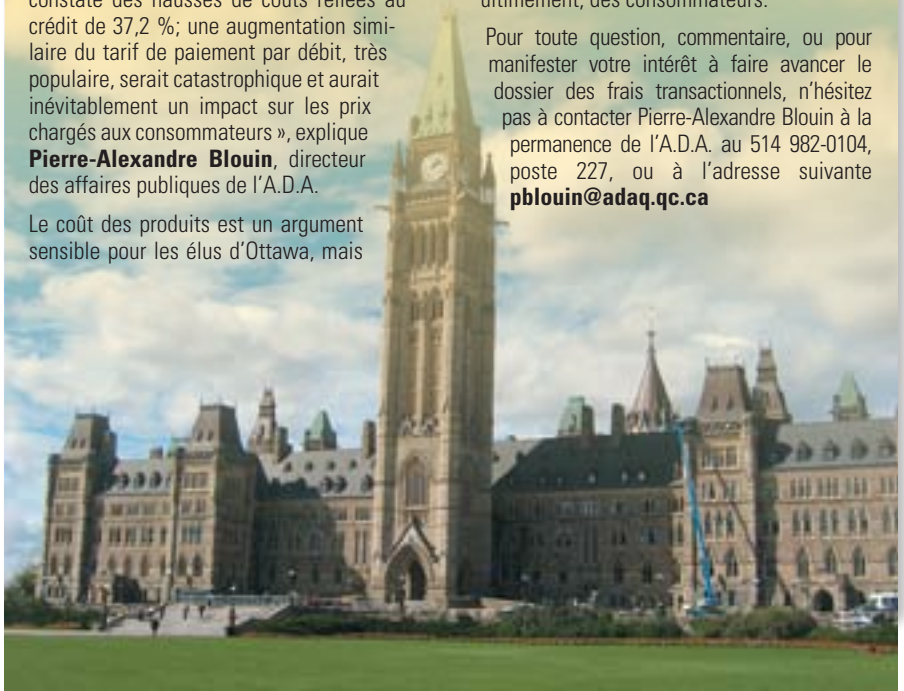

## Frais transactionnels (suite)

**Recommandations de la Coalition québécoise relativement au paiement par crédit :**

- Le système de paiement par carte de crédit devrait être réglementé.
- Cette réglementation devrait être basée, comme c'est le cas en Australie, sur les coûts réels du système de paiement.
- Plus de transparence et de souplesse devraient être exigées, notamment dans les contrats et les relevés fournis aux commerçants.
- En conséquence, le nombre des différents taux devrait être significativement réduit. Ce nombre pourrait même revenir à un taux unique, si les conditions rigides des contrats ne changent pas.

**Recommandations de la Coalition québécoise relativement au paiement par débit :**

- Visa et MasterCard ne devraient pas avoir l'autorisation d'entrer sur le marché canadien du débit avec la possibilité d'introduire un frais d'interchange ou d'autres frais basés sur la valeur de la transaction.
- Les frais liés aux transactions par carte de débit devraient être établis d'une manière transparente et sur la base des coûts d'exploitation du système.
- Le changement de statut corporatif d'Interac devrait être assorti de ces mêmes conditions.

# Agroalimentaire

## La protectrice du citoyen se prononce sur la gestion de la crise **des fromages contaminés à la listéria**

Pour la protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain, la destruction massive de fromages le 6 septembre dernier par les inspecteurs du MAPAQ était justifiée. En conférence de presse, elle ajoutait même que « sur le plan de la santé publique, il n'y avait d'autre choix. La seconde option (mise sous saisie) n'était pas réaliste. »

Nous comprenons très bien les dangers d'une éclosion bactérienne dans la chaîne alimentaire, et c'est pourquoi, dès le début, l'A.D.A. a appuyé l'intervention du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Par contre, la destruction, et maintenant sa justification, laissent un goût amer aux détaillants.

Nos membres ont l'habitude des rappels alimentaires, ils sont quotidiens dans nos établissements. On ne lésine pas avec la santé; c'est pourquoi on peut retrouver de nombreux commerces arborant fièrement le nom de grandes familles de l'alimentation bâtis sur la confiance de générations de consommateurs. Pourquoi les détaillants ont-ils retiré, mis de côté et retourné les nombreux produits de Maple Leaf sans problème, alors qu'ils n'auraient pas été en mesure de le faire avec les fromages ?

Enfin, le rapport propose 13 recommandations visant une meilleure gestion des éclosions de toxi-infections alimentaires par le MAPAQ et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Parce que même si elle approuve l'intervention du MAPAQ, Mme Saint-Germain critique néanmoins certains aspects de la gestion de crise du ministère.

Le rapport mentionne que le MAPAQ n'a pas respecté les normes qu'il s'est lui-même fixées. Il n'aurait pas non plus agi selon des normes homogènes, mais plutôt au cas par cas. La protectrice souligne qu'avant la crise, le nombre d'inspections chez les fabricants de fromage n'était pas suffisant.

La communication du MAPAQ avec la population aurait également été maladroite, mais pas un mot sur le fait que la destruction massive hautement médiatisée de fromages le 6 septembre 2008 contribuait largement à amplifier une crise naissante. La protectrice considère plutôt que le rappel des fromages a été prématuré, que le ministère a mal évalué les risques et l'impact économique de rappels massifs.

Comment peut-on, d'un côté, parler de rappels prématurés, alors que de l'autre on justifie la destruction immédiate de fromages dans plus de 300 points de vente ? La crise est heureusement derrière nous, mais ce rapport n'est pas très rassurant face à l'hypothèse d'une éclosion éventuelle. Malgré toutes les difficultés engendrées par cette aventure, l'A.D.A. tient à remercier le ministre d'avoir été à notre écoute.

**Pour plus de détails :**

http://www.protecteurducitoyen.qc.ca/fr/publications/rap_speciaux/listeriose.pdf

## Agroalimentaire

### Visibilité accrue pour les **aliments du Québec**

Dans la dernière édition du RADAR, nous rapportions les résultats forts intéressants de l'étude sur la valeur de la marque Aliments du Québec (Université de Sherbrooke), capable de faire augmenter les parts de marché d'un produit de **2,8 points** de pourcentage. Eh bien, il semble que les chiffres étaient significatifs pour Sobeys-Québec et Metro, qui ont récemment annoncé des projets d'identification des aliments du Québec sur les tablettes de leurs bannières principales.

Chez IGA, on mise sur le contraste entre l'étiquette de prix régulière, blanche, et celle des aliments du Québec, dorénavant bleue et ornée d'un petit logo Aliments du Québec tout juste sous le prix.

Chez Metro, on a préféré une démarche plus conventionnelle d'affichette amovible apposée près des différents produits, mais faisant également une place de choix au logo Aliments du Québec.

Tous les efforts sont les bienvenus, d'autant plus qu'ils encourageront certainement bon nombre de fournisseurs québécois à vouloir bénéficier de cette visibilité.

### 14 M$ en diversification et commercialisation **en circuit court en région**

En vue de donner suite aux recommandations du rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, le ministre Laurent Lessard dévoilait, le 28 mai dernier, les mesures permettant l'attribution de 14 millions de dollars d'ici 2013 pour la réalisation de projets de diversification et de commercialisation en circuit court.

Le programme a trois volets :

- Appui aux initiatives collectives de diversification régionale et de différenciation.
- Appui aux initiatives individuelles de diversification des entreprises.
- Appui aux initiatives collectives de commercialisation en circuit court.

À titre individuel, l'aide est limitée à 50 000 $ et couvre la moitié des coûts, alors qu'au volet collectif l'aide maximale à un projet peut atteindre 200 000 $. Le montant de l'aide financière sera établi en fonction des retombées anticipées.

Dois-je vous le rappeler ? Un supermarché, une épicerie de quartier, un commerce spécialisé ou un dépanneur peuvent aussi permettre la commercialisation en circuit court ! Les propositions doivent être transmises à la direction régionale du MAPAQ au plus tard le 14 août 2009 à 16 h 30.

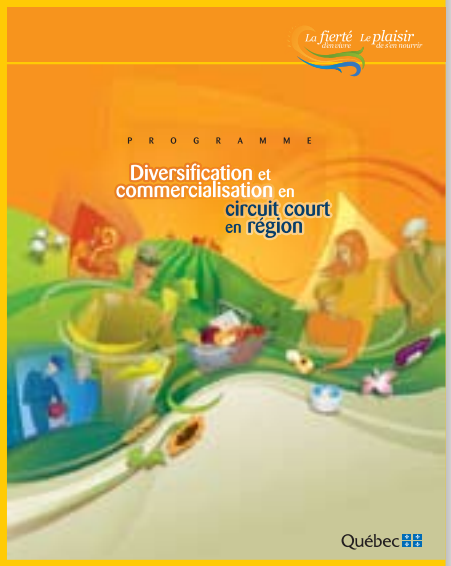


**Pour plus de détails sur le programme :**
http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Productions/md/Programmes/Diversificationcommercialisation.htm

## Environnement

### Lettre ouverte **en faveur de la collecte sélective**

En marge du Congrès de l'UMQ, différents acteurs ont réclamé l'élargissement de la consigne, une proposition pourtant en contradiction avec les recommandations unanimes des parlementaires de la Commission permanente des transports et de l'environnement (CTE) de juin 2008.

En réponse à cette démarche, un regroupement de groupes impliqués dans la récupération a publié une lettre ouverte en faveur du système de récupération le plus performant pour anticiper de meilleurs résultats pour la récupération des contenants à usage unique, soit la collecte sélective.

Voici la liste des signataires : Association des détaillants en alimentation (A.D.A.), Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec (A.E.B.GQ.), Association des restaurateurs du Québec (A.R.Q.), Conseil canadien des distributeurs en alimentation (C.C.D.A.), Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (C.T.A.C), Conseil des chaînes de restaurants du Québec (C.C.R.Q.), Éco Entreprises Québec (E.E.Q.), Gaudreau Environnement inc., Plastrec inc., Société des alcools du Québec (SAQ), Tricentris.

Le consensus pour la collecte sélective est clairement établi pour la très grande majorité des intervenants impliqués dans la récupération au Québec. Et nous nous engageons à être de toutes les tribunes pour inviter les Québécois à utiliser massivement les équipements de récupération qu'ils ont sous la main avec la collecte sélective !

La lettre peut toujours être consultée sur notre site Internet à l'adresse suivante :

**www.adaq.qc.ca**

## Environnement

# Projet de compostage en bioréacteur **au Metro Lussier de Waterloo**

Metro Lussier est le premier marché d'alimentation à effectuer le compostage en bioréacteur de ses matières résiduelles au Canada. En collaboration avec l'Université Concordia et le manufacturier du bioréacteur (Agri-Vente de Cowansville), le propriétaire du commerce, Martin Racicot, a mis en place un vaste plan de valorisation des matières résiduelles ayant pour but de valoriser 53 % de ses matières actuellement dirigées à l'enfouissement.

À terme, Metro Lussier générera 50 tonnes de compost par année, qui sera redistribué à la ville de Waterloo. Cette valorisation représente une réduction de 75 tonnes de déchets qui échapperont annuellement au site d'enfouissement.

Cependant, la réglementation n'étant pas adaptée à ce type de projet à faible volume, seules les matières végétales peuvent actuellement être valorisées par le bioréacteur. Une demande de certificat d'autorisation (CA) a été déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), ce qui devrait permettre d'également valoriser les résidus carnés et restes de table du commerce.

Le MDDEP doit d'ailleurs tenir des consultations sur les lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage et faciliter l'implantation de modèles similaires. L'A.D.A. prendra part à ces consultations. Après tout, si l'on peut sans problème entasser des matières dans un compacteur à déchets, pourquoi ne pas les composter?

# Les sacs d'emplettes **prennent encore bien de la place**

Les détaillants reconnaissent leur rôle quant à la distribution des sacs d'emplettes et leur pouvoir d'intervention pour en réduire les quantités. L'A.D.A. est d'ailleurs signataire du Code volontaire de bonnes pratiques sur l'utilisation des sacs d'emplettes depuis avril 2008. Pour mesurer les résultats de l'application de ce code, les associations signataires ont récemment réalisé un sondage commun destiné à leurs membres. Les résultats sont prometteurs et font foi de la volonté des détaillants en alimentation d'agir conformément à leur promesse environnementale. En effet, 94 % des répondants disent avoir fait des efforts pour réduire le nombre de sacs d'emplettes auprès de leur clientèle.

Ce sont d'ailleurs les commentaires de leur clientèle et des médias qui les influencent le plus dans leurs décisions de gestion des matières. Proactifs, les marchands disent être favorables à l'affichage du matériel de sensibilisation auprès de leurs clients et employés dans une proportion de 88 %. L'A.D.A. encourage d'ailleurs ses membres à communiquer avec sa permanence pour élaborer sur le matériel désiré et pour l'informer de petites histoires à succès ayant pour but de réduire le nombre de sacs dans leur commerce.

Parallèlement à cette mesure incitative, les chaînes Metro et Loblaws ont toutes deux adopté une politique de paiement de 0,05 $ par sac de plastique ou de papier utilisé par leurs consommateurs. Sobeys a choisi de ne pas suivre le pas au Québec pour l'instant, contrairement à sa décision sur le territoire ontarien. De plus, Recyc-Québec planche présentement sur un programme de certification des sacs en plastique recyclables, un outil qui

permettra aux détaillants de prendre des décisions éclairées quant à leur offre de sacs.

Bien que nous privilégiions l'approche adaptée à la réalité de chaque commerce, certaines municipalités préfèrent seulement miser sur les mesures coercitives, en interdisant la distribution de sacs de plastique à usage unique dans le cadre d'une transaction commerciale. Au Québec, c'est entre autres le cas de Huntington et de Deux-Montagnes, en date du 1er juillet 2009.

Rappelons que le tonnage des sacs de plastique représente moins de 2 % de l'ensemble des matières résiduelles générées au Québec. Les matières putrescibles sont beaucoup plus importantes, soit pour une proportion de près de 50 % des matières résiduelles, mais ces mêmes municipalités semblent moins rapides pour agir quand elles doivent elles-mêmes mettre la main à la pâte. Il semble que la problématique liée aux sacs de plastique demeure un symbole qui éveille la conscience écologique des citoyens québécois, certes, mais qui concentre beaucoup d'énergie et d'efforts sur un problème qui a en fait un faible impact environnemental.

## Substances proscrites

### Comité de concertation sur la vente
### des substances proscrites aux personnes d'âge mineur

Malgré l'intérêt de plusieurs partenaires en 2004-2005, le Comité de concertation sur la vente des substances proscrites aux personnes d'âge mineur n'avait pu rallier tous les groupes concernés, et nous avions dû mettre un terme à ses activités.

Le 5 mai dernier, le Comité fut relancé par l'A.D.A. avec tous les partenaires concernés : le CCDA, le NACDA, l'AMDEQ, l'ABQ, la SAQ, Loto-Québec ainsi que la RACJ, le MDEIE et le MSSS. La rencontre fut fructueuse et tous s'entendent et réitèrent l'objectif commun : pas de vente aux personnes d'âge mineur. Pour ce faire, trois objectifs sont mis de l'avant :

**1)** Uniformisation des procédures et des règles aux points de vente.

**2)** Développement d'outils intégrés pour faciliter l'application des mesures.

**3)** Approche commune quant aux moyens à mettre en œuvre en matière de sensibilisation, de prévention et de surveillance.

Depuis des années, l'aspect répressif a été privilégié et beaucoup de contraintes ont été ajoutées aux détaillants. Afin de faciliter l'atteinte des objectifs communs, il y a eu consensus sur un certain nombre d'éléments à arrimer, dont une certaine forme d'affichage commun, le fait de changer les mentalités en sensibilisant la population et l'évaluation des outils, entre autres informatiques.

Le comité entend permettre l'uniformisation des procédures et réglementations, afin de renforcer l'interdiction de vente de tous les produits interdits aux personnes d'âge mineur, dans tous les types de commerces.

## Contrebande du tabac

### Étendre le projet VITAL,
### une solution réaliste

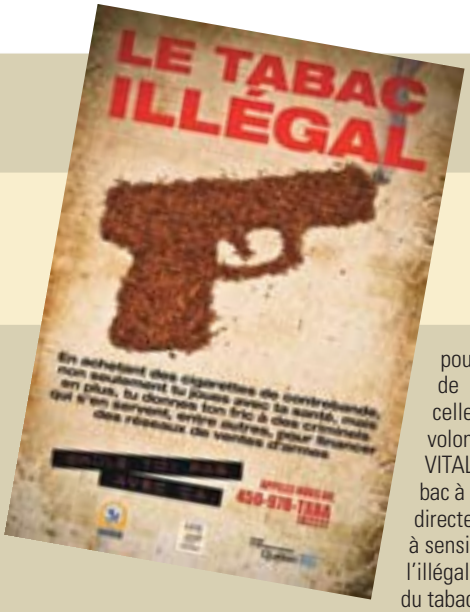


Lors d'une allocution sur la situation du tabac au Canada, le président et chef de la direction d'Imperial Tobacco, Benjamin Kemball, s'est adressé au Cercle canadien de Montréal le 1er juin dernier sur l'urgence des gouvernements à prendre des mesures pour contrer la contrebande du tabac. D'après ses dires, plus de 40 % des cigarettes achetées au Québec sont illégales. En Ontario, ces statistiques sont d'autant plus alarmantes et s'élèvent à 50 %. Le problème est grandissant, il menace la santé publique et fait proliférer le commerce illégal d'autres substances tout aussi illicites. Le réseau doit donc être contrôlé de manière sérieuse, directement sur le terrain.

La baisse des taxes sur les produits du tabac est la solution évidente. Depuis 2003, la taxe spécifique sur les produits du tabac est de 20,60 $ par cartouche de 200 cigarettes. Par contre, avec du recul, il semble invraisemblable que la santé publique donne son aval à un tel projet. Même si les taxes étaient réduites de moitié, les motivations économiques des réseaux illégaux sont trop importantes et les fabricants auraient encore largement l'avantage du prix.

En général, la distribution du tabac illégal s'effectue à l'extérieur des réserves par des réseaux du crime organisé. Il existe des mesures efficaces pour contrer le problème de la contrebande, mais celles-ci nécessitent une volonté politique. Le projet VITAL (Vente illicite de tabac à Laval) vise à intervenir directement sur le terrain et à sensibiliser les fumeurs sur l'illégalité du geste d'acheter du tabac de contrebande.

Le projet a donné d'excellents résultats et se doit d'être étendu à l'ensemble du Québec. Il s'agit d'une intervention concrète et efficace qui ne s'étendra pas en procédures bureaucratiques interminables. Tant que le gouvernement sera en mode attentiste, le commerce illicite aura largement l'avantage. La Sécurité publique, les Finances et la Santé devraient sérieusement s'activer, car au rythme actuel, nos gouvernements perdent non seulement la bataille fiscale, mais surtout celle du contrôle du tabagisme.

# Heures d'ouverture

## Voici un tableau récapitulatif pour l'année en cours :

**Établissement d'alimentation de grande surface (plus de 375 m² de surface de vente)**

| | |
|---|---|
| 24 juin | Fermé |
| 1er juillet | Ouvert |
| 7 septembre (fête du Travail) | Fermé |
| 24 décembre | Fermé |
| 25 décembre | Fermé |
| 26 décembre (samedi) | Fermé avant 13 h |
| 31 décembre | Fermé |
| 1er janvier 2010 | Fermé |
| 2 janvier 2010 | Ouvert |
| 4 avril 2010 (dimanche de Pâques) | Fermé |

Les établissements d'alimentation de petite surface (375 mètres carrés et moins de surface de vente) pourront assurer leur fonctionnement normal sans restriction du nombre d'employés durant ces journées fériées pour répondre aux besoins des consommateurs.

Concernant la réglementation entourant les zones touristiques, l'A.D.A. a demandé une rencontre avec la ministre du Tourisme, Mme Nicole Ménard, et est dans l'attente d'une réponse de sa part.

Si vous avez des raisons de croire qu'un établissement commercial ne respecte pas les dispositions de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, vous pouvez en aviser la Direction du commerce et de la construction du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).

**Téléphone : (514) 499-2176 • 1 800 539-7078**

**Télécopieur : (514) 864-9276**

**Courriel: heuresdouverture@mdeie.gouv.qc.ca**

Fondation Tirelire
Les producteurs de porcs du Québec aident les organismes à soulager la faim

# 26 500 $ pour combattre la faim

## La Fondation Tirelire dépasse ses objectifs avec la première édition de son Salon des vins et tentations du terroir

### Salon des vins et tentations du terroir

Le 8 avril dernier, la Fondation Tirelire tenait son tout premier Salon des vins et tentations du terroir présenté par la SAQ. Cet événement, qui se déroulait dans le cadre de l'Expo Congrès du porc, a été un franc succès. Près de 600 personnes ont participé à cette soirée-bénéfice où il était possible de découvrir d'excellents vins et d'exquises bouchées du terroir. Grâce à l'appui de tous, 26 500 $ ont été amassés pour aider les organismes qui luttent contre la faim au Québec. Déjà 13 000 $ ont été remis à trois organismes de la région hôte, Saint Hyacinthe, soit au Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe, au Comptoir-Partage La Mie et à la Moisson Maskoutaine, afin de remercier nos différents partenaires locaux tels que la Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains, le CLD Les Maskoutains et la SAQ Sélection. La somme restante sera distribuée à travers le Québec dans les mois à venir.

Un accomplissement aussi important ne se fait pas seul. Nelson Mandela a dit un jour : *« Aucun de nous, en agissant seul, ne peut atteindre le succès. »* La réussite de cet événement résulte de l'effort de tous. *« Nous tenons à remercier très sincèrement M. Claude Corbeil, président d'honneur du Salon des vins et tentations du terroir, d'avoir si bien porté le flambeau pour cette première année haute en défis,* selon Alain Thibaudeau, directeur général de la Fondation Tirelire. *De plus, nous tenons à remercier tous nos partenaires qui ont rendu cet événement réalisable : l'Association du Congrès du Porc pour nous avoir accueillis si chaleureusement, la Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains d'avoir promu cette soirée dans leur région, l'Association des détaillants en alimentation du Québec et la Fédération des producteurs de porcs du Québec pour leur appui et leur soutien. »*

Aussi, c'est avec beaucoup de reconnaissance que nous levons notre verre à toutes ces personnes qui ont su donner de leur temps pour aider des gens dans le besoin. Merci à nos précieux bénévoles, aux membres du conseil d'administration ainsi qu'à tous ceux qui ont coopéré de près ou de loin au succès de cette soirée.

### Ne manquez pas la 2e édition du tournoi de golf de la Fondation Tirelire

**le jeudi 3 septembre 2009**

*Le président de la Fondation Tirelire, Jean-Paul Roulin, le président d'honneur du Salon des vins et tentations du terroir, Claude Corbeil, et le président de l'Expo-Congrès 2009, Nicolas Morisette.*

*Le président et un administrateur de la Fondation Tirelire. Jean-Paul Roulin et Pierre Mercier, entourent le gagnant d'un panier-cadeau d'Aliments du Québec, René Dugas, et la directrice générale d'Aliments du Québec, Lyne Gagné.*

**Pour faire un don www.fondationtirelire.com**
555, boulevard Roland-Therrien, Bureau 120, Longueuil (Québec) J4H 4E9 450-679-0540 poste 8547

# L'employé **saisonnier**

Pour plusieurs des étudiants, la fin des classes signifie la recherche d'un emploi d'été.Pour d'autres, cette période signifie la recherche de bons employés afin de combler les vacances de leur personnel à temps plein ou encore afin de combler différents postes d'été. Peu importe la raison de l'embauche d'un employé saisonnier, certaines vérifications sont nécessaires.

Dans la plupart des cas de vols interceptés, l'employé en était à son premier emploi et ne comprenait pas l'ampleur des gestes causés et leurs conséquences sur l'employeur ainsi que sur lui-même. On entend trop souvent de leur part : « Oui mais c'est JUSTE des canettes vides! »Preuve de leur naïveté et de leur manque de sensibilisation face au vol.

Dans la majeure partie de nos interceptions, les propriétaires n'avaient pas, non plus, fait de vérifications sur leurs employés avant leur embauche.

Dans plusieurs situations, le candidat était recommandé par un collègue de travail ou même un membre du voisinage ou de la famille. Dans ces cas, l'employeur peut facilement avoir un faux sentiment de sécurité ou de « garantie d'honnêteté ». De plus, la première réflexion de l'employeur peut être que l'employé sera seulement à l'embauche pour une courte période. **Rappelez-vous que le risque et l'opportunité sont des critères recherchés par plusieurs malfaiteurs.**

La vérification pré emploi permet à l'employeur d'avoir un aperçu du candidat sur le plan légal au criminel, au civil, au point de vue financier et sur ses expériences de travail.

À titre d'employeurs, vous avez des devoirs à faire même si le poste à combler n'est que saisonnier. Voici ce que nous vous recommandons de faire pour tous vos candidats potentiels:

**Bien que l'employé saisonnier passe une bonne partie de son temps probablement sur les bancs d'école, il devrait tout de même avoir une suite logique dans son C.V.**

**A-t-il déjà eu un emploi? Si oui, est-il en mesure de vous expliquer pourquoi il ne retourne pas chez son ancien employeur?**

Lorsque vous effectuez la vérification des références, demandez à parler à la personne responsable des ressources humaines si cela est possible. Les candidats qui ont quitté un emploi en mauvais terme vont souvent inscrire en référence le nom d'un collègue de travail qui les appréciait.

Il s'avère également important pour vous de faire signer un formulaire de vérifications lors de votre processus d'entrevue si le candidat se trouvant devant vous est un candidat potentiel. Le candidat est ainsi mis au courant de vos procédures. S'il a quelque chose à cacher, vous obtiendrez possiblement une réaction de sa part.

Pour plus d'information, nous vous invitons à communiquer avec nous au 1-800-842-1911 ou infor@vcsinvestigation.com

Bonne saison!

**Info-Crime Québec est un organisme à but non lucratif composé de citoyens et citoyennes bénévoles dont les objectifs sont d'éveiller la conscience sociale des citoyens, sensibiliser les citoyens à leurs responsabilités civiques et aider les policiers dans leurs efforts pour protéger la société contre le crime.**

Le comité provincial a comme mandat d'émettre les lignes directrices afin de respecter la mission, le code d'éthique, et maintenir la raison d'être du programme Info-Crime Québec, soit de faire la cueillette d'informations de façon anonyme et confidentielle.

**La présence d'Info-Crime Québec est assurée dans 10 régions au Québec.**

**La région de l'Estrie s'étend sur un vaste territoire sur lequel oeuvrent trois comités :**

Sherbrooke
(municipalités avoisinantes et ville de Sherbrooke),

Brome-Missisquoi / Haute-Yamaska
(région de Granby, Bromont et Eastman) et

Coaticook
(municipalités avoisinantes).

Le 20 mars dernier fut une journée débordante d'activités pour les comités de Coaticook et de Sherbrooke. La pièce de théâtre « Réveille-toi Arthur » fut présentée aux aînés dans le but de les sensibiliser aux dangers qui les guettent dans notre monde d'aujourd'hui et les inviter à la plus grande vigilance. Cette pièce est jouée par des acteurs professionnels de la troupe de théâtre Sel et Poivre.

Pour le volet « jeunesse » de la journée, le comité de Sherbrooke a fait appel à Madame Liette Picard, accompagnée d'un groupe d'étudiants en techniques policières du Cégep de Sherbrooke, pour animer une activité « Unité sans Violence » dans une classe de 6e année. Ce programme, créé par un étudiant en techniques policières, a pour but d'amener les jeunes à discuter des différentes formes de violence et les inviter à s'exprimer haut et fort à ne pas tolérer la violence, ainsi qu'à signer un engagement en ce sens. Le comportement des jeunes impliquées dans cette activité a une très grande influence dans toutes les autres classes de l'école.

Comme dernier évènement de cette belle journée et dans le cadre d'une activité « levée de fonds », le comité de Sherbrooke a organisé une soirée « Saucisse et Bière » sous la présidence d'honneur de M. Jean Perrault, maire de Sherbrooke et président de la Fédération Canadienne des Municipalités. Cet évènement d'envergure a été présidé par M. Jacques Girard, président du comité de Sherbrooke et a bénéficié de la précieuse collaboration de M. Claude Leblanc, membre honoraire. À titre de président d'honneur, M. Perrault a participé à toutes les activités de la région de Sherbrooke et en est ressorti très convaincu de la pertinence d'avoir et de collaborer avec un organisme tel que le nôtre. Pendant toute la journée, nous avons bénéficié d'une très belle couverture médiatique.

Nous tenons à remercier M. Florent Gravel, président-directeur général de l'A.D.A. et toutes les personnes qui sont venues soutenir et encourager le comité Info-Crime de la région de Sherbrooke lors de sa levée de fonds.

*De g. à d : M. Tom McConnell, vice-président, comité provincial ICQ, M. Claude Leblanc, membre honoraire ICQ, M. Normand Savoie, président provincial ICQ, M. Florent Gravel, directeur général de l'ADA.*

Normand Savoie, Président
Info-Crime Québec

LANDRY MORIN
Gestionnaires de portefeuille

# Quel genre d'investisseur êtes-vous ?

On peut consulter un grand nombre de professionnels dans plusieurs types d'établissements financiers engagés dans la vente des produits financiers. Comment ferez-vous pour trouver la personne de confiance pour la gestion de vos avoirs.

Cette démarche est très importante car la personne que vous choisirez établira votre profil financier qui guidera la réalisation de vos objectifs et dans bien des cas, ce conseiller établira votre plan de retraite. La répartition de votre portefeuille à travers plusieurs conseillers n'est pas toujours synonyme d'une bonne diversification et ne vous garantie pas d'obtenir les meilleures recommandations. Cela dépend de ce que vous demandez ou de ce qu'ils croient qu'ils doivent faire pour vous. Cinq questions à vous poser avant tout.

## 1. Pourquoi aurez-vous recours à un conseiller financier?

C'est un choix qui sera fait pour longtemps autant prendre le temps qu'il faut pour répondre à cette question. Avant de vous engager avec quelqu'un, assurez-vous de bien comprendre pourquoi vous le faites, définissez ce qui est important pour vous et voyez si ce conseiller comprend ce que vous voulez. Demandez-vous quel rôle aura-t-il pour vous aider à réaliser vos objectifs. Quelles sont les qualifications que vous recherchez? Quels sont les organismes de règlementations qui encadrent ses fonctions et l'institution financière?

Évitez d'ouvrir et de fermer un compte inutilement : ouvrir un compte ça prend beaucoup de votre temps, en plus, il y a des frais élevés associés à la fermeture d'un compte.

## 2. Quel genre de client êtes-vous?

Ceci n'est pas votre profil investisseur, mais plutôt de savoir à quel point vous aimez vous impliquer dans les décisions de placement concernant votre portefeuille.

- Vous avez les connaissances et l'expérience nécessaires pour prendre vos décisions de placement. Vous ne recherchez pas l'avis d'un professionnel du domaine, et vous vous considérez comme un expert. Vous gérez vous-même votre portefeuille.
- Vous avez à cœur le suivi de l'économique quotidiennement, vous aimez suivre l'évolution des titres boursiers ou tout simplement vous avez du plaisir à échanger avec un professionnel. Vous aimez vous impliquer dans les décisions de placement, mais vous voulez consulter l'avis d'un professionnel. Le conseiller fait partie des personnes ressources qui vous aident à prendre vos décisions.
- Vous consultez vos rapports et vous laissez un professionnel s'occuper des détails de la gestion de votre portefeuille. Vous êtes satisfait d'obtenir une mise à jour périodique et les détails ne vous intéressent pas. Le suivi de l'économie et des marchés ne fait pas partie de vos intérêts premiers. Vous confiez la gestion de votre portefeuille à un professionnel.

## 3. Êtes-vous prêt à faire ce qu'il faut pour atteindre vos objectifs financiers?

Votre environnement immédiat se divise en deux, les éléments que vous contrôlez et ceux que vous ne contrôlez pas :

- les variables personnelles contrôlables : votre coût de vie, votre style de vie, votre endettement, vos dépenses, votre niveau d'épargne et l'investissement;
- les variables économiques incontrôlables : le taux de rendement, le taux d'inflation, le taux d'impôt sur le revenu. En plus des variables externes comme le milieu commercial, familial, de travail, etc.

Votre conseiller financier doit composer avec l'ensemble des éléments mentionnés et il ne pourra pas faire des miracles, il est votre guide en vous aidant à structurer les variables que vous contrôlez et en suggérant une stratégie qui tient compte des variables incontrôlables.

## 4. Comment voulez-vous rémunérer votre conseiller?

Vous voulez en avoir pour votre argent et aucun conseiller ne travaille gratuitement. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise méthode de rémunération. Vous pouvez choisir selon votre préférence ou selon la pratique de l'industrie. Certains conseillers sont payés à commission, à honoraires ou à l'heure. La question que vous devez vous poser est, combien voulez-vous payer annuellement pour le conseil que vous obtenez et comment voulez-vous payer?

- Commissions : votre conseiller est payé à chaque transaction un pourcentage du montant transigé, les montants varient entre 0,025 % et peuvent atteindre plus de 5 %;
- Honoraires : vous payez un pourcentage annuel décroissant selon le montant des actifs sous gestion, plus le montant sous gestion augmente, plus le pourcentage diminue, se situe autour de 1 % et moins annuellement;
- Taux horaire : ce type de conseiller, généralement un planificateur financier facturera ses services à l'heure, il ne reçoit aucune autre rémunération. Un conseiller qui reçoit des commissions sur la sélection des produits qu'il fera pour vous devrait vous en aviser. Assurez-vous d'obtenir ses recommandations par écrit, il a un intérêt dans les recommandations qu'il fait pour vous;
- Il peut aussi y avoir des combinaisons de plusieurs formes de rémunérations, posez des questions.

## 5. Dans combien de cas seriez-vous prêts à accepter de ne pas atteindre votre objectif?

La finance comportementale c'est l'application de la psychologie à l'économie. Les choix des investisseurs sont influencés par de nombreux facteurs conséquemment la prise de décision s'écartent de la rationalité. Émotionnellement êtes-vous prêts à perdre de l'argent ? Quelle est votre zone de confort ?

Comment vous sentez-vous si vous investissez 100 000$ et que sa valeur descend à 80 000$ dans un an. Comment vous sentirez-vous si vous investissez 100 000$ et que cette somme croit à 120 000$. Serez-vous plus heureux de voir vos épargnes cloitrent de 20 000$ en un an ou plus affecté par la perte du même montant. Il faut partager ce sentiment avec votre conseiller.

**La relation avec votre conseiller repose sur un lien de confiance mutuelle.**

**Colette E. Bournival, Adm.A.**
Landry Morin Inc., 1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2105, Montréal, Qc. H3A 2R7
téléphone (514) 985-1138 poste 207, télécopieur (514) 282-1123
www.landrymorin.com, courriel : cbournival@landrymorin.com

# Chaque année, au Québec, près de 20 000 jeunes sont blessés, mutilés ou tués au travail.

**55 accidents par jour** **2 amputations par semaine** **1 décès par mois**

**Intégrez les jeunes et les nouveaux travailleurs en toute sécurité.**

**ÉTAPE 1**
**PLANIFICATION** DE L'ARRIVÉE
du nouvel employé

**ÉTAPE 2**
**ACCUEIL ET SENSIBILISATION** À LA PRÉVENTION
Dès la première journée de travail

**ÉTAPE 3**
**FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT**
Avant de lui confier sa première tâche

**ÉTAPE 4**
**SUPERVISION**
Suivi et évaluation

**LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL, ÇA S'ENSEIGNE, ÇA S'APPREND.**

Vous avez des questions ou cherchez
des outils sur la sécurité au travail ?
**www.jeunesautravail.com**

CSST La prévention, j'y travaille !

DCP101-172 (09-04)

# La solution miracle à vos problèmes

## d'assurances collectives 1-877-315-8172

Parce que vous avez sans doute autre chose à faire que de vous préoccuper de vos assurances collectives, confiez-en la gestion à des professionnels. Assurances Séguin Services Financiers s'en occupe !

Notre équipe offre une solution différente en matière d'assurances collectives.
Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter.

CROIX BLEUE MEDAVIE

ASSURANCES SÉGUIN SERVICES FINANCIERS
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

**ASSURANCES SÉGUIN SERVICES FINANCIERS**
5125 Du Trianon, bureau 308
Montréal (Québec) H1M 2S5

**Karl-Érik Séguin**
**Michel Séguin**
Tél. : 514-315-8172
Téléc. : 514-353-3288
Sans frais : 1-877-315-8172
Courriel : keseguin@assurancesseguin.com


SAQ

## Daniel Simard nommé vice-président à la commercialisation de la SAQ

Monsieur Alain Brunet, vice-président et chef de l'exploitation de la Société des alcools du Québec (SAQ), a le plaisir d'annoncer la nomination de monsieur Daniel Simard au poste de vice-président à la commercialisation.

À ce titre, il aura pour mandat de faire de la SAQ une entreprise commerciale qui se démarque au Québec sur le plan des achats, de la mise en marché, de la gestion de la qualité et du marketing des produits, dans le but de satisfaire encore d'avantage la clientèle.

Fort d'une expérience de plus de 25 ans dans le commerce de détail et des biens de consommation courante, monsieur Simard a œuvré, au cours des huit dernières années, à titre de vice-président à la mise en marché et en gestion par catégorie chez Metro. Homme de tête, il est reconnu pour sa vision avant-gardiste, sa grande capacité à rallier ses équipes pour l'atteinte d'objectifs communs et l'établissement de partenariats fondés sur le respect et la coopération.

## Manipulateurs d'aliments
### Entente avec la firme AgroExpert

Une entente a été conclue entre l'A.D.A. et la firme AgroExpert afin d'offrir aux détaillants en alimentation et à leurs employés des ateliers de formation en hygiène et salubrité alimentaire sur l'ensemble du territoire québécois pour l'année 2009.

AgroExpert, actif depuis 2001, compte sur une équipe expérimentée de professionnels qualifiés ayant une expérience éprouvée dans l'industrie agroalimentaire. Les ateliers d'AgroExpert sont dispensés par des formateurs agréés par le MAPAQ.

Les établissements déjà en exploitation auront jusqu'au **21 novembre 2009** pour suivre la formation. Pour consulter le calendrier des formations offertes dans votre région, visitez le **www.agroexpert.ca**.

AgroExpert
Formateurs accrédités en hygiène

# Tables de concertation agroalimentaire du Québec

## *Présentation* **des TCAQ**

Les tables de concertation agroalimentaire du Québec (TCAQ) ont pour mission la coordination des efforts de développement du secteur bioalimentaire régional du Québec.

Les 15 TCAQ sont régies par des conseils d'administration dont les membres proviennent des différents maillons de la filière agroalimentaire régionale et des organismes de développement bioalimentaire oeuvrant sur les plans local et régional.

Les TCAQ ont doté la plupart des régions du Québec d'une planification stratégique régionale pour le développement du secteur bioalimentaire. Ces plans ont permis de stimuler une dynamique concertée pour le développement agroalimentaire régional.

Saguenay Lac-St-Jean

### Table agroalimentaire du Saguenay Lac-St-Jean

C'est avec plaisir que nous vous invitons à notre 11e tournoi de golf de la Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui se tiendra **le jeudi 20 août prochain**, au Club de golf Lac-Saint-Jean à Saint-Gédéon. Ce tournoi se déroulera sous la présidence d'honneur de M. Yvan Morin, président de Nutrinor. Cette année, la chaîne d'alimentation Sobeys a accepté, une fois de plus, à s'associer à notre activité. **Également, nous profiterons de cet événement pour souligner le 60e anniversaire de Nutrinor**.

Le comité organisateur, composé de représentantes et représentants de la Table agroalimentaire, est déjà à l'œuvre pour que cette journée soit la plus agréable possible. Encore cette année, la Société des chefs, cuisiniers et pâtissiers du Québec, chapitre Saguenay–Lac-Saint-Jean–Côte-Nord est à concocter un invitant menu pour compléter cette journée.

Nous vous prions de noter que le tournoi se déroulera, encore cette année, selon la formule **« Shot Gun »,** c'est-à-dire que tous les golfeurs démarreront simultanément en voiturette sur des trous différents, à l'occasion de deux départs, **soit le premier à 7 h 30 et le second à 12 h 30**.

Si cet événement vous intéresse, vous pouvez vous inscrire auprès de Mme Ginette Allaire, par téléphone, au numéro (418) 668-3592, poste 232 ou par télécopieur au numéro (418) 480-3306, et ce, sans attendre, compte tenu de la grande popularité de cette activité. **Nous tenons à préciser que les premiers inscrits auront la priorité sur leur heure de départ.**

Lanaudière

### Goûtez Lanaudière!

La campagne Goûtez Lanaudière! du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière entreprend sa deuxième année avec le vent dans les voiles.

Il nous fait plaisir de souligner la participation des détaillants suivants (et de leurs employés) sans qui notre première année d'existence n'aurait pas été possible :

Supermarchés IGA Crevier (7 magasins), Metro Boucher (4 magasins), Metro Fogarty (2 magasins), Metro Bélair (2 magasins),IGA Croisetière, IGA Thibault Extra Terrebonne, La Ferme Régis, Metro Beaulieu, Metro Marquis, Metro R. Boucher, Provigo Robert Desrochers et Saveurs Unies.

Mesdames et Messieurs, merci de votre travail à la promotion des produits de notre région!

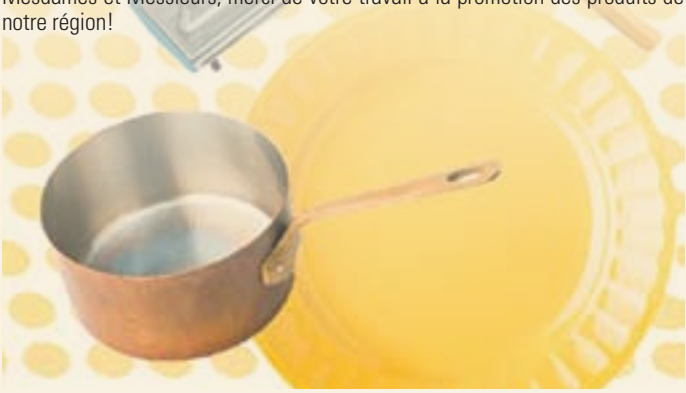

Chaudière-Appalaches

### Comment améliorer la distribution régionale des produits alimentaires ?

Les campagnes s'appuyant sur l'achat local et la consommation des produits québécois permettent de mettre en valeur les produits régionaux et stimulent l'intérêt des consommateurs pour l'achat de ces produits. Cependant, la distribution des produits, pour les petites et moyennes entreprises (PME) agroalimentaires, reste problématique. La Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches (TACA) travaille au renforcement des liens d'affaires dans le secteur agroalimentaire par un projet visant à faciliter la distribution des produits alimentaires. Avec ce projet, la TACA a pour but d'identifier les problèmes et les difficultés rencontrés par les entreprises agroalimentaires lors de la distribution de leurs produits, afin de développer des services et des stratégies d'intervention. Les travaux devraient s'achever au printemps prochain.

Pour information : Zaliha Cakmak, TACA, z.cakmak@taca.qc.ca

ALIMENTS DU QUÉBEC MD

Les 400 000 travailleurs et travailleuses de l'industrie agroalimentaire québécoise vous remercient de faire confiance à l'excellence et au savoir-faire des entreprises d'ici en favorisant l'achat de produits alimentaires de chez nous.

Les bons produits du Québec, exigez-les !

WWW.ALIMENTSDUQUEBEC.COM

ALIMENTS DU QUÉBEC
555, boul. Roland-Therrien, Longueuil (Québec) J4H 4E7
Tél. : 450.679.2244 • Téléc. : 450.463.5221
infos@alimentsduquebec.com

Aliments du Québec est un organisme voué à la promotion des produits agroalimentaires du Québec.